

## Centre-Val de Loire

### L'Agence Régionale de Santé signe une convention avec l'Agefiph pour favoriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap

Alors qu'il reste une marge de progrès pour améliorer l'accès et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap dans la région, la délégation régionale de l'Agefiph et l'ARS du Centre-Val de Loire s'engagent à répondre collectivement à cet enjeu de cohésion sociale et d'inclusion.

Ainsi, les deux organismes, qui partagent des engagements et des missions communes, notamment celle de favoriser les parcours et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap sur le territoire, choisissent de structurer leur coopération.

Elles signent aujourd'hui une convention de partenariat pour renforcer l'efficacité de leurs actions au service des personnes et des employeurs du secteur médico-social et du milieu ordinaire.

### Des expertises complémentaires au service de l'inclusion

A travers cette convention, la délégation régionale de l'Agefiph et l'ARS du Centre-Val de Loire s'attacheront à **améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leurs parcours vers l'emploi en milieu ordinaire ou en emploi**. Cela à chaque étape de leur vie d'adulte et au plus près de leurs besoins, notamment grâce à **la formation et à des dispositifs innovants ou expérimentaux**.

Leur collaboration vise également à **renforcer les partenariats entre le secteur médico-social, l'ARS et les entreprises** pour y co-porter une vision, des outils et une démarche inclusive.

Dans la région Centre-Val de Loire, **22 000 personnes en situation de handicap sont en emploi** dans les entreprises et établissements publics de 20 salariés et plus, et environ **16 000 en recherche d'emploi**, soit 7,5% de l'ensemble des demandeurs d'emploi. **Dans le secteur protégé, près de 5 000 places leur sont ouvertes** et réparties dans les 80 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

#### Pour Christophe Roth, Président de l'Agefiph :

*« Allier l'expertise médico-sociale de l'ARS à l'expertise du monde économique et social de l'Agefiph permettra d'offrir des parcours et des carrières professionnelles à des personnes en situation de handicap. Parce qu'elles ont un vrai rôle d'acteur économique à jouer dans la région Centre-Val de Loire,*



*nous nous devons d'intégrer leurs compétences dans nos collectifs de travail, dans le milieu protégé comme ordinaire. A l'heure où la crise sanitaire et économique accentue leur vulnérabilité, le risque de perte d'emploi et de chômage, les accompagner via des dispositifs et des actions efficaces qui maillent le territoire participe à défendre la place de chacun au milieu de tous ».*

## Une convention déclinée en plusieurs axes prioritaires

La convention signée entre la délégation régionale de l'Agefiph et l'ARS du Centre-Val de Loire est établie pour **une période de 3 ans**. Le texte prévoit **un plan d'actions ambitieux décliné en 5 axes prioritaires** :

1. Favoriser la connaissance mutuelle des missions et périmètres Agefiph/ ARS ;
2. Organiser la sensibilisation des professionnels du médico-social à l'offre de service emploi/handicap ;
3. Développer et sécuriser l'accès à l'alternance des publics en situation de handicap sortant du secteur médico-social ;
4. Favoriser les transitions entre milieu protégé et milieu ordinaire et contribuer à sécuriser les parcours les plus complexes ;
5. Mieux sécuriser les parcours de formation en articulant les offres de services

### **Pour Laurent Habert, Directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire :**

*« Le rapprochement et la mise en synergie des engagements de l'ARS Centre Val de Loire et de l'Agefiph au service des personnes en situation de handicap représentent une opportunité inédite. La formalisation de ce partenariat au travers de cette convention témoigne de l'intérêt commun de proposer des parcours professionnels inclusifs et s'inscrit dans la dynamique de transformation de l'offre médico-sociale de ces dernières années.*

*Nos efforts et nos projets doivent s'orienter vers une reconnaissance des compétences des personnes en situation de handicap et faire en sorte qu'elles aient le choix. Nos actions communes vont permettre l'émergence de nouvelles formes d'accompagnement au service d'une société plus inclusive et solidaire. »*

### **A PROPOS DE L'AGEFIPH**

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2020, l'Agefiph a financé plus de 230 500 aides et services.

Plus d'informations sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) / suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agefiph](https://twitter.com/Agefiph)

### **CONTACTS PRESSE AGEFIPH**

Julie Chaouat / [jchaouat@lebureaudecom.fr](mailto:jchaouat@lebureaudecom.fr) / 06 84 38 12 21

Ghislaine Cristofolletti / [g-cristofolletti@agefiph.asso.fr](mailto:g-cristofolletti@agefiph.asso.fr) / 06 21 65 41 96

### **CONTACT PRESSE ARS CENTRE-VAL DE LOIRE**

Christophe LUGNOT, Directeur de cabinet / 07 62 90 90 52